

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
 Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
 Prix spécial pour les
 étudiants, les instituteurs,
 les institutrices et les mem-
 bres de l'A. C. J. :
 Canada (UN AN)... \$1.00
 Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
 Étranger (Union postale).
 UN AN... f. 13.50

LA VÉRITÉ

J. N. Gastonguay 1 janv 1914
 17 Avenue des Erables

REVUE HEBDOMADAIRE

par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VEZ-VOUS RABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"



AUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHAN-
 GEMENT D'ADRESSE DOIT
 ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE
 L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
 près Québec.

TELEPHONE : 1750

SOMMAIRE

L'Eglise et le meurtre rituel... Jules ROMAIN
 Catholique tout court... L. HACAULT
 L'Exposition de Québec (Suite)... UN CONTRIBUABLE
 A la rescousse des persécuteurs... JUSTIN
 Un avocat d'Israël — Plus pour la boisson
 que pour l'éducation — Le nerf de la justi-
 ce humaine — Cent millions en boissons
 Un aveu de plus... L. H.
 Le Ralliement catholique et français...
 ...Adjudant RIVARD
 Triste constatation... UN AMI DES JEUNES
 Cause de succès... J. P. LEFRANC
 Antisémitisme chrétien — Des étudiants ac-
 taquent un converti — Le Juif Beyliss ac-
 quitté — L'aveu d'un Rabbini
 Le tableau de M. Charles Huot à l'Assem-
 blée législative... H. M.
 La position juridique de l'école bilingue...
 ...C. DE LA LÉGALITÉ
 Lanternes pour Jean-Baptiste — La coopéra-
 tion agricole — Le Bergsonisme.
 Cela fonctionne curieusement à notre Con-
 seil de ville... QUÉBÉCOIS
 En Passant : (Venillot et le libéralisme; Un
 exemple pour l'Ulster, etc.)

L'Eglise et le Meurtre Rituel

Nous abordons aujourd'hui un sujet
 très grave, mais d'une importance
 primordiale.

Les journaux ont publié quelques
 opinions de personnages ecclésiasti-
 ques, la plupart de langue anglaise,
 tendant à faire croire que le meurtre
 rituel est une fable grossière.

Il est bon d'ajouter que ces opi-
 nions ne sont étayées d'aucune preuve
 juridique ou scientifique, d'aucun
 document historique; elles sont sim-
 plement négatives.

C'est assez cependant pour troubler
 et égarer l'opinion publique sur cette
 question que le temps et les hommes
 ont habilement embrouillée.

Le meurtre rituel commis par des
 Juifs est un fait historique; nous l'é-
 tablirons; aujourd'hui demandons-
 nous ce que l'Eglise en pense.

Empressons-nous de rappeler avec
 le Père Conetant, dans son magistral
 ouvrage *Les Juifs devant l'Eglise et
 l'Histoire*, que "l'Eglise a exprimé
 son avis très haut à ce sujet, qu'un ac-
 te officiel et considérable de son auto-
 rité a signalé cet avis au monde."

En effet l'Eglise a béatifié des victi-
 mes chrétiennes du meurtre rituel.

Des décrets pontificaux le prouvent
 Voici par exemple un extrait du dé-
 cret de Grégoire XIII inscrivait la
 victime du meurtre rituel de Trente
 au Martyrologe non sous le vocable de
Bienheureux mais de *Saint*.

"A Trente, passion de saint Simon,
 petit innocent cruellement égorgé par
 les Juifs, en haine du Christ et qui,
 ensuite, brilla par beaucoup de mira-
 cles."

Citons maintenant la Bulle de Bo-
 noit XIV, *Uti Ventus Andreas* :

"André, du village de Rynu, pas

encore âgé de trois ans, fut très cruelle-
 ment assassiné par les Juifs, en haine de
 la foi du Christ, en l'année 1462."

La pièce nous manque pour citer
 toutes les Bulles pontificales qui ont
 signalé et jeté l'anathème contre le
 crime rituel.

Un seul décret, d'ailleurs, aurait
 suffi pour indiquer la pensée de l'E-
 glise sur cette question.

Maintenant quelle est la règle à
 suivre pour les catholiques au sujet du
 crime rituel?

Croire l'Eglise plutôt que les Juifs
 ou les catholiques quels que soient
 leurs titres qui crient à la stupide
 légende.

Sans doute, la croyance au meurtre
 rituel juif n'est pas un article de foi : on
 peut la nier sans être hérétique; mais
 pour un catholique ne pas y croire, le
 nier, du moins dans les cas particuliers
 que nous avons cités, c'est faire un ac-
 te d'une grande témérité.

Terminons par un conseil aux
 Juifs.

Leurs négations bruyantes mais
 vides au sujet du meurtre rituel ne
 convaincront pas les catholiques ins-
 truits et intelligents. Qu'ils agissent
 donc régulièrement; si l'histoire s'est
 trompée, si les passions ont aveuglé
 les esprits et faussé la justice, qu'ils
 réclament donc des procès en réhabi-
 litation des Juifs accusés de meurtre
 rituel.

C'est simple cela, c'est d'ailleurs
 pour eux un devoir de justice

C'est ce qu'a fait avec sagesse l'E-
 glise pour Jeanne d'Arc. Elle l'a
 réhabilitée au nom de la justice et de
 la vérité.

Que les Juifs en fassent donc au-
 tant si la vérité et la justice sont avec
 eux.

Alors seulement nous pourrions pro-
 clamer que le meurtre rituel est une
 fable odieuse, une stupide légende.

JULES ROMAIN.

Elections partielles

Aux élections partielles pour la
 Législature de Québec qui viennent
 d'avoir lieu, deux libéraux ont été
 élus.

Dans Saint-Jean, où la lutte se
 faisait entre libéraux, le candidat mi-
 nistériel a été défait par un candidat
 libéral-indépendant, M. Robert, par
 124 voix de majorité.

Dans Huntington, M. Philipps a
 triomphé par 380 voix.

Le résultat de ces élections, en
 somme, n'a aucune signification im-
 portante.

Catholique tout court

Dom Besse, l'éminent Bénédictin
 français dissèque magistralement les
 qualificatifs qu'on ajoute parfois au
 nom de catholique. Nous trouvons ces
 considérations utiles au Canada.

Nous citons le *Courrier de Bruxelles*,
 15 octobre :

LE CATHOLIQUE LIBÉRAL ET LE LIBÉRAL CATHOLIQUE

"Le mot "Catholicisme" a un
 sens complet. On ne voit pas trop, de
 prime abord, pourquoi lui ajouter un
 qualificatif. C'est ce que pensaient les
 plus vaillants défenseurs de l'Eglise,
 de sa doctrine et de ses droits, à l'ép-
 que du concile du Vatican. Ils met-
 taient une certaine fierté à se dire
 catholiques sans épithète. Les adver-
 saires avec lesquels ils furent souvent
 aux prises se contentaient mal d'être
 catholiques tout court. Leur souci de
 réduire le catholicisme à une condi-
 tion qui leur permettrait de s'accom-
 moder du libéralisme des sociétés
 modernes leur imposa le titre de libé-
 raux. Le libéralisme de leurs idées,
 de leur action publique et de leur
 tendance influa sur leur idéal reli-
 gieux. Il fut nécessaire de recourir
 à une distinction de langage pour bien
 montrer la différence qui existait
 entre catholiques libéraux et catholi-
 ques.

LE CATHOLIQUE MODERNISTE

"Les idées (modernistes) qui jouis-
 sent du succès actuel continuent de
 fasciner les esprits. Les catholiques,
 s'ils veulent échapper à cette faiblesse,
 doivent se mettre en réaction. Or,
 cette attitude est généralement au-
 dessus des intelligences et des caractè-
 res communs. Elle fait peur. Comme
 ce sentiment instinctif n'a rien d'a-
 vouable, on l'enveloppe de prétextes
 ingénieux. Cette fascination des tri-
 omphes éphémères nous a valu les
 catholiques modernistes, les néo-
 catholiques. Nous avons eu, en consé-
 quence, le néo-catholicisme, le catho-
 licisme démocratique et le modernis-
 me ou catholicisme "moderne."

LE CATHOLIQUE SOCIAL

"Il en est qui éprouvent le besoin
 d'insister, d'une manière un peu ex-
 clusive, sur la partie sociale de l'ac-
 tion catholique. Ils nous ont gratifiés
 du catholicisme social.

"Un homme, qui prend le temps
 de réfléchir, saisit les divergences dans
 les idées correspondant à cette diversité
 des vocables. Mais cet effort n'est à la
 portée que d'un petit nombre, surtout
 quand il s'agit de l'action publique.
 Les citoyens ont pour la plupart, les
 yeux fermés; ils s'abandonnent à qui
 sait les prendre. La souveraineté dou-

ou les affuble ne leur confère pas en-
 core la possibilité de se conduire eux-
 mêmes. Les catholiques, en cela, res-
 semblent aux autres. N'allez donc
 point leur demander de se rendre comp-
 te des distinctions, pourtant fort appa-
 rentes, qui séparent ces diverses ma-
 nières de comprendre pratiquement le
 catholicisme. Cela leur est d'autant
 plus difficile que libéraux, démocrates
 courtisans de la nouveauté et moder-
 nistes se prévalent de leur qualité de
 catholiques. Ils écartent les épithètes,
 quand elles gênent! Ils réclament les
 bénéfices de l'Union, malgré la sépa-
 ration réelle de leurs pensées et de
 leurs actes. Les troubles, qui forcé-
 ment en résultent, ne profitent pas
 à la vérité (intégrale). Ils empêchent
 le grand nombre de discerner la ligne
 de conduite qui s'accorde le mieux
 avec leur foi. Les exigences même
 impérieuses du catholicisme finissent
 par s'obscurcir. Le difficile alors est,
 non d'accomplir son devoir, mais de
 le connaître.

* * *

Soyons donc catholiques, en action,
 d'action — catholiques tout court —
 simplement, sans épithète. Soyons-le
 "complètement" en toutes choses,
 intégralement.

Soyons nous-mêmes. N'avons-nous
 pas, dans le catholicisme intégral,
 toutes les solutions?

N'empruntons rien à d'autres...

C'est emprunter au pauvre. Nous
 sommes assez riches!...

L. HACAULT.

M. Lemire acculé

Mgr Charost, évêque auxiliaire de
 Cambrai et Ordinaire de M. l'abbé
 Lemire, vient d'avertir celui-ci offi-
 ciellement qu'il ne peut se présenter
 comme candidat aux prochaines élec-
 tions.

"M. Lemire, écrit Mgr Charost, ne
 peut aller l'an prochain à la Chambre
 que par le chemin de la Révolte. Il
 n'a pas de lui-même le droit d'y ren-
 trer et il n'en aura pas de moi l'auto-
 risation."

Mgr Charost ajoute aussi que les
 catholiques ne peuvent et ne doivent
 pas en conscience voter pour M.
 Lemire.

Il ne reste donc plus au triste abbé
 que de se soumettre ou de se révolter.

Que Dieu préserve le monde catho-
 lique de ce nouveau scandale du
 prêtre-député.

*Nous prions tous les retardataires de
 vouloir bien se mettre en règle avec l'ad-
 ministration.*

L'Exposition de Québec

Non-seulement une pierre à scandale, mais encore un gouffre financier

Dédié aux contribuables de Québec.

(Suite)

Messieurs,

En revoyant mon dernier article, clair et probant, c'est indéniable, je me disais : " Mais s'il est vrai, suivant le dicton populaire, qu'un homme averti en vaut deux ", comment les Québécois pourront-ils lire ces lignes et rester aveugles, indifférents ? Comment pourront-ils ne pas se convaincre que dans cette affaire d'Exposition ils ont été et sont encore lamentablement dupés ? Car tout se rencontre pour rendre inutile et perverse cette " regrettable aventure ", où quelques spéculateurs hardis et gloutons trouveront bon de lancer notre ville ? Je résume encore :

" Violons dispendieux ", s'il en fût, afin de faire aller la danse de nos écus ;

" Spectacles redoutables " pour les enfants et les jeunes gens en particulier ;

" Occasions de dissipation et de dépenses " très considérables pour un grand nombre qu'il vaudrait mieux ne pas induire en tentation ;

" Cirque plutôt qu'Exposition ", sans avantages importants, de l'avis des observateurs et des experts en ces matières. Et à ceux ayant des doutes, je conseille de s'enquérir auprès des visiteurs qui eurent le chagrin de remarquer le contraste entre l'isolement des vaches et autres exhibits intéressants, instructifs, et la foule compacte circulant à travers les folichonneries et les inconvenances du Midway.

Car, l'Exposition de Québec est devenue un Cirque de grande envergure, il serait puéril de le nier. Jusqu'à cette fameuse Commission, en voie de nous dévorer, qui l'admet et qui réclame un monopole, dans les termes suivants :

" Afin d'obtenir de meilleurs résultats et dans le but de rendre plus sûrs les efforts de la Commission de l'Exposition, celle-ci exprime l'espoir que l'administration municipale n'autorisera plus à l'avenir la venue des Cirques dans les limites de la ville de Québec, au moins dans les deux mois qui précéderont chaque Exposition. Au cours de l'année 1913 il est venu trois cirques à Québec, dont le dernier, huit jours avant l'Exposition ; chacun de ces Cirques aurait fait en recettes une moyenne de \$20,000 à \$25,000; en tout de \$60,000 à \$75,000 provenant des bourses des Québécois, et dont les Québécois ne retirent en définitive absolument aucun bénéfice, sauf d'avoir pendant quelques heures satisfait leur curiosité... "

Cette critique de l'exploitation pratiquée par les Cirques est légitime, puisqu'ils devraient être bannis non seulement pour la taxe énorme qu'ils prélèvent, mais encore pour la note immorale qu'on leur a donnée de nos jours ; néanmoins la Commission ne se montre guère judicieuse lorsqu'elle réclame le droit au triste métier qu'elle condamne comme inutile et

ruineux pour les Contribuables, quand il est exercé par d'autres qu'elle-même. Les autorités municipales, tenues de nous protéger contre tout artifice, tout dommage en ce qui relève de leur juridiction, ne sont-elles pas doublement blâmables d'autoriser qu'on tende en leur nom, à notre curiosité irréfléchie, enfantine, des pièges hautement patronnés et annoncés d'une façon insidieuse ?

Ah ! Messieurs, si notre Conseil de Ville était sujet à repentance, quelle occasion propice de racheter quelques-uns de ses méfaits, en décrétant qu'à l'avenir, *permis de tondre, de rançonner et d'empuantir, tant au physique qu'au moral*, sera impitoyablement refusé aux Cirques qui passent : l'autre Cirque qui demeure, celui adjoint à l'Exposition, étant tout uniment aboli ; décrétant en sus que l'Exposition, redevenue saine, utile alors dans une certaine mesure, ne sera tenue que tous les quatre ou cinq ans, ce qui suffirait, c'est incontestable. Tout le monde y gagnerait, et encore plus ceux qui, aux soucis d'ordre économique et moral joignent le souci des règles du bon goût, et qui se demandent avec inquiétude s'il est bien vrai que l'on projette, avec le concours de tous " les tambours, hautbois et clarinettes de l'annonce " que l'on pourra salarier, de convier annuellement gens des villes et des campagnes, à venir célébrer, dans nos murs, la " Grande Semaine des Canadiens Français. "

Maintenant, je passe à l'examen d'une autre question, vu qu'un grand nombre se demandent avec raison comment cette Exposition fut mise sur les épaules de la cité. Le fait leur semble d'autant plus curieux, qu'aucune autre ville, — pas même Toronto, où l'Exposition est sous le contrôle d'associations particulières, quoique l'on dise, — n'a osé se lancer dans ce commerce municipal. Alors assez naturellement ils voudraient savoir à quel propos le vieux Québec est-il sorti de son apathie séculaire pour tenter fortune sur ce terrain nouveau et redouté des hommes entreprenants et progressifs.

Le problème est d'un intérêt pratique considérable ; la solution peut probablement jeter une lumière instructive sur la valeur de l'administration municipale que l'on nous procure. On l'a dit depuis longtemps : " La connaissance du passé, pour ceux qui réfléchissent, est le flambeau qui éclaire l'avenir ", des corps publics comme des individus.

Puis me revient à la mémoire ce magistrat qui dans son étude des causes qu'il lui fallait juger, se répétait : " Cherchons la femme. "

A notre époque, très peu chevaleresque, il serait peut-être plus juste et utile de nous dire : " Cherchons le Veau d'or ", puisqu'il est le " Grand Aimé " et qu'à Québec comme à Montréal, à Toronto ou à New-York on doit lui rendre un culte redoutable.

A tout événement nous chercherons, et avec profit, espérons-le.

UN CONTRIBUABLE.

(A suivre)

NOTE — Nous croyons équitable

d'adresser notre journal à Son Honneur le maire Drouin, pour lui permettre de rectifier, s'il échappait quelques inexactitudes à notre correspondant, en dépit de sa bonne volonté.

Il va sans dire que les colonnes de la *Vérité* lui sont ouvertes pour toute réponse jugée opportune.

LA DIRECTION.

A la rescousse des persécuteurs

La lutte scolaire que soutiennent vaillamment les nôtres dans l'Ontario est un spectacle très consolant.

Cependant elle nous fournit des exemples bien douloureux de l'étrange mentalité d'un certain groupe de catholiques irlandais, même des ecclésiastiques, qui font contre nous cause commune avec les orangistes et autres fanatiques et qui persécutent les nôtres au cri *no French domination, no Popery*.

Le *Droit* d'Ottawa cite le cas triste et étonnant d'un membre irlandais distingué du clergé d'Ottawa, il le nomme, qui vient, au moyen d'une interview très regrettable dans le *Citizen* prêter main forte aux fanatiques orangistes qui ostracisent nos compatriotes d'Ontario et font l'assaut de l'école catholique.

Cet abbé, nous taisons son nom, ne partage pas l'opinion de ceux qui comme le *Droit* prétendent avec raison que c'est manquer gravement à nos devoirs de catholiques d'admettre les inspecteurs protestants dans les écoles catholiques, que c'est en plus ouvrir la porte à des abus et favoriser l'ingérence des autorités protestantes dans l'enseignement catholique.

Notre abbé irlandais, d'après le *Citizen* " ne peut comprendre pourquoi l'on refuse d'admettre un inspecteur protestant dans les écoles bilingues séparées et dit qu'il serait tout aussi raisonnable pour les Catholiques romains de refuser de payer les droits de douane parce que le percepteur est un protestant. "

Voilà qui est grave, très grave même.

Est-ce que l'éducation, s'écrie notre confrère serait comme un baril de vieux scotch whiskey qu'on fait passer à la douane et dans ce cas peu importe que l'agent soit catholique ou protestant. Il n'est pas nécessaire d'être un savant théologien pour ne pas tomber dans pareille erreur.

Nous pouvons ajouter que les douanes relèvent de l'Etat, que c'est une fonction qui peut être neutre en soi. Mais il n'en est pas ainsi de l'Éducation qui relève de l'Église par droit divin et des parents par droit naturel.

Nous avons l'assurance que l'abbé irlandais ne pourrait faire approuver par Rome sa dangereuse thèse qui réjouit tous les ennemis de l'école catholique.

JUSTIN

La Sainte Vierge d'après l'Évangile, ouvrage canadien fort instructif à propager. Vritable catéchisme de la dévotion à Marie Nouvelle édition 10 c. franco à La Propagation des Bons Livres, Bureaux de la *Vérité*.

UN AVOCAT D'ISRAEL

La Juiverie a fait publier ces jours derniers dans un grand nombre de journaux une prétendue lettre de Mgr Duchesne, l'historien français bien connu.

Cette lettre avait pour but de combattre " l'odieuse et stupide légende " créée contre les Juifs, relativement au crime rituel.

L'attitude émitique de Mgr Duchesne ne surprend personne.

Rappelons d'abord que cet auteur a eu maille à partir avec la congrégation de l'*Index* au sujet de l'esprit étrange de son Histoire Ancienne de l'Église.

Sa regrettable lettre exploitée présentement par les Juifs n'a rien d'inédit. Dans son *Histoire ancienne de l'Église* marquée par l'*Index* l'auteur s'élève contre " la stupide accusation du meurtre rituel " qu'on dresse contre les Juifs.

Il est bien malheureux pour la Juiverie que l'*Index* ait enlevé aux yeux des catholiques un certain crédit à cet éminent avocat d'Israël.

J. R.

NOTE DE LA R — Un petit service gratuit à la Juiverie.

Nous attirons son attention sur une étude du même calibre d'un autre avocat d'Israël, l'abbé Vacandard, disciple de Mgr Duchesne : *La question du meurtre rituel chez les Juifs, 1911*.

La vérité nous oblige d'ajouter que plusieurs écrivains se sont empressés de servir à l'auteur des éreintements que nous pourrions qualifier de formidables.

Tout de même, pas de gêne, l'opinion de l'abbé Vacandard ferait un joli tour de presse.

Plus pour la Boisson que pour l'Education

Toujours dans le but de convaincre que chez nous c'est la boisson qui est la grande dépense, nous soulignons le fait suivant.

Lors du récent congrès de tempérance de Saint-Hyacinthe un des rapports nous apprenait que dans une certaine paroisse on avait dépensé l'an dernier vingt mille piastres pour la boisson tandis que le budget scolaire n'était que de quinze cents piastres.

Si de pareils faits pouvaient au moins faire comprendre à nos réformateurs scolaires que leurs amis de cœur les buvetiers et les vendeurs de boisson font à tous points de vue un tort immense à la cause de l'instruction publique.

Tammany est toujours là

Au dire des grands journaux la récente défaite de Tammany n'est pas un coup bien rude contre le bossisme.

Malgré de nombreuses défaites antérieures cette institution, grâce à l'amitié de l'ex-maire Gaynor, avait repris en partie son influence et tenait encore New York sous son joug.

La présente défaite de Tammany est purement accidentelle et son influence néfaste s'exercera bientôt à New York.

UN AVEU DE PLUS

Cueillons cet aveu d'un libre penseur français anticlérical, Lucien Descave (Journal, Paris 11 oct) à propos des crimes monstrueux commis par les jeunes en France et qui s'accroissent toujours :

" La vérité qu'il faut dire courageusement c'est que LA MORALE INDÉPENDANTE NE NOUS A PAS DONNÉ, VIS-A-VIS DE L'ENFANT, LE FREIN NOUVEAU, que nous attendions d'elle. "

Pour sortir des caves maçonniques, peut-être, ce cri du cœur n'en est pas moins typique.

Ajoutons-le au bouquet, déjà énorme, d'aveux analogues échappés à MM. les libres-penseurs, dans les moments rares où il leur arrive de penser librement et de parler courageusement.

Cette morale amoralisée, donc antimorale, dite indépendante de Dieu, de l'Évangile, du Christianisme, mais dépendante des Loges, cette morale-là du Maçonisme est précisément inventée en Loges et fabriquée pour détruire le frein ancien au nom de la liberté : non serviam

Le frein nouveau c'est l'attrape nigande. Au lieu de freiner, il consiste à lâcher tout.

L. H.

Cent millions en boissons

Il arrive pour les peuples buveurs, disons-nous la semaine dernière, ce qui arrive pour les individus buveurs.

La crise vient, on se lamente et on crie que la vie est chère.

Voici le bout d'article que nous empruntons à la *Tempérance* et qui illustre parfaitement notre thèse, c'est-à-dire que les millions que nous dépensons en boisson sont en grande partie la cause de la cherté de la vie.

" La boisson, écrit notre confrère, ça ne coûte pas aussi cher qu'on pense, me disait un brave homme qui défendait les buvetiers. Après tout un verre par ici, par là, de temps en temps un flacon, ça ne peut coûter bien cher !... "

Oui, ça coûte cher. Et voyez vous-mêmes.

En 1902, d'après les calculs les plus autorisés, les Canadiens ont bu 15 millions de gallons d'alcool, gin, whisky, etc., fabriqués au Canada, et quatre millions de gallons importés, soit dix-neuf millions de gallons d'alcool. Le gallon en moyenne se vendait de \$4 00 à \$5 00, ce qui donne une somme insignifiante de \$80,000,000 environ.

Ajoutez à cela environ 20 millions de dollars pour les bières et les vins ; ce qui donne au plus bas prix, la jolie somme de \$100,000,000, et le recensement de 1901 donnait pour le Canada une population inférieure à 6 millions d'habitants. Nous avons donc dépensé pour les boissons au delà de \$20 000 par tête, hommes, femmes et enfants.

N'est-ce pas suffisant pour rompre l'équilibre dans notre budget et amener la crise ?

Le Ralliement Catholique et Français

M. Adjutor Rivard, président de la Société du Parler Français au Canada et secrétaire général du Comité permanent du Congrès de la Langue Française, adresse au public cet important appel :

L'un des vœux les plus importants du Congrès de 1913, et sur lequel les délégués insistèrent davantage, fut le vœu suivant :

" Considérant que, pour rendre efficace et féconde l'union des différents groupes de langue française dans l'Amérique du Nord, il importe de fournir au Comité Permanent les moyens nécessaires à la réalisation des vœux du Congrès :

" Le Premier Congrès de la Langue française au Canada autorise le Comité Permanent à prélever les fonds nécessaires, à se créer des sources de revenus stables, soit par la formation d'une société accessible au pauvre comme au riche, soit par des contributions paroissiales ou individuelles, soit par d'autres moyens au choix du Comité afin que celui-ci puisse mieux s'employer à la fondation, à la défense, à la conservation, au développement et à la défense de nos œuvres et à la protection de nos droits.

C'est ce qu'avaient réclamé, à plusieurs reprises, pendant le Congrès, les orateurs des séances publiques et les rapporteurs des séances publiques et des séances d'étude.

Pour rendre possible la réalisation de ce vœu, le Comité Permanent s'employa d'abord à établir des Secrétariats régionaux, organismes nécessaires pour la mise en œuvre de ses moyens d'action. Vingt-trois secrétariats ont été fondés, et nous croyons pouvoir compter, pour la propagande et la défense française en Amérique, sur le zèle et le dévouement des personnes qui dans les diverses régions, ont bien voulu en accepter la direction.

Puis, le Comité Permanent voulut, pour donner à la réalisation du vœu du Congrès sa véritable forme, créer une fédération des énergies catholiques et françaises en Amérique, une espèce de coopération des bonnes volontés et des généreuses initiatives, propre à fournir au Comité les ressources indispensables, à assurer la défense de la langue, l'expansion de l'influence et la conservation des traditions françaises. Il décida, le 20 avril 1913, d'établir le Ralliement Catholique et Français en Amérique. Le Secrétaire du Comité l'annonça le cinq de mai, dans un communiqué à la presse, qui parut aussi dans le *Bulletin*.

Les circonstances ont empêché le Comité de mettre ce projet à exécution aussi tôt qu'il l'avait d'abord voulu. Mais aujourd'hui il lui semble que l'heure est bonne, et qu'il est temps de commencer la campagne de propagande dont le Congrès lui a confié l'entreprise.

Il ne s'agit pas de substituer un organisme nouveau au Comité Permanent, mais de constituer un rouage qui s'ajoutera à ceux dont le Comité Permanent dispose pour accomplir son œuvre.

Il s'agit d'une fédération morale qui sans nuire à l'autonomie des groupes les unisse cependant pour une action commune, chaque fois qu'il sera besoin d'une fédération des énergies catholiques et françaises de l'Amérique du Nord, qui permette de soutenir, par l'effort de tous, les louables initiatives de chacun ; d'une coopération organisée, enfin, qui, suivant les expressions de M. le Sénateur Belcourt, fournisse au Comité Permanent et à ses Secrétariats régionaux les moyens de continuer l'œuvre du Congrès de 1912, et de prélever les fonds nécessaires à la défense de notre langue.

Pour cette œuvre, nous espérons donc voir se grouper, autour des chefs de nos Secrétariats régionaux, les meilleurs ouvriers de la cause nationale ; et nous comptons bien qu'aucun des membres de la Société du Parler français ne refusera son concours et sa collaboration.

Nous espérons voir s'organiser et se mettre à l'œuvre tous les Secrétariats régionaux ; mais les adhésions sont aussi reçues au Secrétariat général du Parler français, à l'Université Laval, à Québec. Ceux donc pour qui cela serait plus commode et tous ceux qui ne se trouvent pas dans une région déjà organisée, peuvent s'adresser directement au Secrétariat général (No. 236, Casier, Québec).

Le Ralliement a été établi de telle sorte qu'il est aisément accessible à tous : hommes, femmes, enfants, groupements, associations, institutions, etc. Voici de quelles catégories de coopérateurs il doit se composer :

1. — Des institutions coopérantes : contribution annuelle de \$10.00, ou souscription unique de \$200.00, payable en dix versements annuels de \$20 ;

2. — Des fondateurs : cotisation annuelle de \$25.00, ou souscription unique de \$500.00, payable en dix versements (les institutions aussi sont admises à ce titre) ;

3. — Des bienfaiteurs : cotisation annuelle de \$10.00 ;

4. — Des souscripteurs : cotisation annuelle de \$3.00 ;

Les institutions coopérantes, les fondateurs, les bienfaiteurs, et les souscripteurs seront de droit membres de la Société du Parler français au Canada, et recevront gratuitement le *Bulletin* du Parler français organe du Comité. On se propose d'augmenter le volume de cette publication et d'en faire une revue de tout le mouvement français en Amérique.

Tous ces membres du Ralliement recevront de plus les autres publications Comité *Dossiers et Archives*, etc.

Et il y aura encore :

5. — Les Participants : cotisation annuelle de \$1.00 ;

6. — L'Inscription Patriotique au *Denier de la Langue* : contribution annuelle de moins de \$1 00 et de plus de 5 sous ;

7. — Le *Sou des Enfants* : contribution de 1 à 5 sous par année.

Les Participants recevront les *Dossiers et Archives*, etc. Et les noms de tous, depuis les institutions coopérantes et les fondateurs jusqu'aux inscrits au *Denier de la Langue*, seront publiés dans la liste d'honneur des Zélés de l'œuvre. Paraîtront aussi dans cette

liste les noms des écoles fournissant au moins 10 souscripteurs au *Sou des Enfants*, et ceux des familles en fournissant 5. Les écoles fournissant au moins 10 souscripteurs recevront la Revue, si leur directeur en manifeste le désir.

Chaque fois qu'il sera besoin, les directions utiles et les demandes de collaboration seront transmises aux membres du Ralliement soit par l'intermédiaire de la Revue et des autres organes de la presse coopérante soit par les Secrétariats régionaux et leurs correspondants et zélés. Car le Ralliement ne devra pas seulement fournir les cotisations de ses membres, il devra agir. Les coopérateurs mettront au service des intérêts de notre foi et de notre race non seulement des ressources, mais aussi le concours bien plus précieux de leurs énergies associées, et la mise en œuvre de leurs bonnes volontés pour le labeur commun.

Dans la lutte pour la conservation et la défense de nos droits, il n'est permis à personne de se croire inutile : chacun peut et doit faire sa part. La langue, la race, les traditions, les croyances des aïeux ont besoin, pour survivre et se développer, du concours de tous, et c'est le concours de tous que nous sollicitons.

Le Secrétaire général du Comité Permanent de la Langue française.

ADJUTOR RIVARD

Le nerf de la justice humaine

Voici une dépêche qui couronne bien le procès de Kief :

" M. Zamislowsky, avocat et secrétaire d'une association antisémite, prit la parole et répéta les arguments donnés par la poursuite. Contrairement à l'attente générale, il a été très modéré. On croit qu'il a agi ainsi à la suite de la pression exercée par de fortes influences extérieures. "

De fortes influences extérieures !

Serait-ce l'or juif ? Rien d'étonnant, certes.

L'Histoire nous apprend que la juiverie ne l'a pas ménagé son or ni son argent au cours des différents procès pour crime rituel ou de trahison.

Desportes dans son ouvrage fortement documenté, *Le Mystère du Sang*, page 158, raconte que lors du procès de Trente 1844, " deux mulets chargés de monnaie d'argent " par la juiverie pesèrent en vain de tout leur poids dans un des plateaux de la balance de la justice.

En langage juif, on dut appeler cela " de fortes influences extérieures. "

C'est M. de Freycinet qui déclarait au procès de Rennes qu'il était venu le nombreux millions de l'étranger en France à l'occasion de l'affaire Dreyfus. Encore et toujours " de fortes influences extérieures. "

L'or, ce nerf de la guerre, est souvent aussi le nerf de la justice humaine.

La Juiverie le sait.

TRISTE CONSTATATION

Au cours de la convention régionale de l'A. C. J. C. qui vient d'avoir lieu à Québec, il a été fait une remarque qui ne doit pas nous laisser indifférents.

On y a constaté que les élèves sortant des collèges classiques demandent rarement leur entrée dans les cercles de l'A. C. J. C.

Et pourtant s'il y a une jeunesse qui devrait faire partie de l'association, c'est bien celle-là. S'il y a une jeunesse qui devrait être préparée et comme naturellement portée vers cette œuvre, c'est surtout celle-là.

Et cependant c'est le contraire qui arrive.

A quoi cela est-il dû ?

Plusieurs causes peuvent expliquer cette apathie surprenante. Il y a d'abord cet égoïsme qui gâte tant de choses.

On a supporté avec peine le séjour au collège, et soupiré maintes fois après le jour de la délivrance, de la liberté. Ce jour est enfin venu, et on en profite pour perdre les plus belles années de sa vie dans une paresse et des plaisirs qui ne sont pas toujours avouables.

Il est vrai que des gens de cette trempe, l'A. C. J. C. n'en a que faire. Mais il en est d'autres sur qui on pouvait compter, et dont l'abstention surprend.

A part l'égoïsme, ne pourrait-on pas trouver d'autres causes qui expliqueraient cette conduite ?

Sortant d'un collège où ils faisaient partie d'un cercle d'étude attaché à l'A. C. J. C., ces jeunes gens devraient tout naturellement être portés vers un autre cercle de la même association.

Evidemment pour ceux-là, comme pour les jouisseurs, il y a un peu de cet égoïsme qui les porte à ne penser qu'à eux et à leurs études ; mais il doit y avoir d'autre chose.

Dans nos collèges, les cercles d'étude groupent une élite mais trop uniquement intellectuelle.

C'est un défaut et un danger. Un défaut, parce que de droit ce ne sont pas les plus intelligents qui méritent de travailler à l'œuvre sociale, mais les meilleurs.

Les plus intelligents peuvent être les plus égoïstes. Or le progrès social c'est surtout le sacrifice de l'intérêt particulier à l'intérêt général et les meilleurs seuls sont capables de ce sacrifice.

C'est aussi un danger, parce qu'on risque de former des pédants et des suffisants, et aussi des idéologues qui croient que tout est bien quand ils ont révé tout haut et en public.

Il ne faut pas oublier que ces cercles ont pour but de former une élite ; or qui dit élite, ne dit pas la masse, ne dit pas tout le monde.

Ce mot indique un choix et une élimination : choix des meilleurs, des plus dévoués, élimination des plus intelligents mêmes, s'ils n'ont que cette seule qualité. Il faut que la participation à ce cercle exige quelque sacrifice.

Il faut que la devise de de l'A. C.

J. C. : Piété, étude, action, ne soit pas seulement un mot de passe mais descende dans la vie pratique pour chacun des membres.

Il faut faire aussi grande que possible pour l'élève la part de l'initiative.

Il faut que les élèves qui font partie de ces cercles s'y sentent bien chez eux, qu'ils en soient les membres véritablement actifs et responsables.

Cela est nécessaire pour qu'ils s'y intéressent, pour qu'ils y apportent l'entrain et la vie : Car on ne s'attache à une œuvre que dans la mesure où on y met quelque chose de soi, où on se dépense pour elle.

" Il ne faut pas un cercle où l'élève se sentirait toujours élève, c'est à-dire, toujours surveillé, toujours guidé, où il n'aurait qu'à se laisser faire sans avoir la responsabilité de rien.

"Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas de direction : mais la direction doit être assez large pour laisser place à la liberté individuelle." (L. Lemoine)

Accoutumé à vouloir par lui-même, on pourra espérer de sa part, plus d'initiative personnelle, après sa sortie du collège.

Il faut aussi que tout concourt à cette formation de la volonté à cette trempe du caractère :

Le professeur ne doit pas être exclusivement maître d'école mais avant tout un apôtre.

Les élèves doivent entendre parler souvent d'esprit de sacrifice, de dévouement, et d'en avoir des exemples sous les yeux.

Un autre danger contre lequel il faut prémunir nos élèves, c'est celui de la politique.

Il serait à souhaiter que nos jeunes, au sortir du collège n'aillent pas abdiquer leur liberté aux pieds de cette marâtre. Il n'y a rien de tel pour couper les ailes à l'enthousiasme.

Et c'est triste qu'à vingt ans il faille déjà porter des lunettes rouges ou bleues.

Avec ces espèces de verre on voit les choses sous un tout autre aspect et souvent le vrai côté de la vie nous échappe.

Tâchez d'infuser à nos jeunes, une force de caractère assez grande pour leur permettre de garder leur liberté, de se dévouer, et d'avoir le courage de dire le : *non licet*, quand il le faudra.

UN AMI DES JEUNES

Ces sympathies à la juiverie

Le département d'Etat, à Washington, a refusé de faire transmettre au gouvernement du czar les fameuses protestations sympathiques à la juiverie contre les accusations relatives aux meurtres rituels. Les autorités russes d'ailleurs refusent de considérer ces requêtes.

Allons ! qu'on appelle à la rescousse les influences dites extérieures... aux doigts crochus.

La Sainte Vierge d'après l'Évangile, ouvrage canadien fort instructif à propager. Véritable catéchisme de la dévotion à Marie. Nouvelle édition 10 c. franco à La Propaganda des Bons Livres, Bureaux de la Vérité.

Cause de succès

Nombreux sont ceux qui ne connaissent pas ou qui connaissent mal l'organisation d'une Caisse Populaire, et ceux-là s'étonnent de la voir accumuler, en peu d'années, des capitaux considérables, si l'on tient compte du milieu dans lequel elle fonctionne.

Cependant, celui qui étudie un peu le mouvement coopératif européen... et le nôtre, n'est pas surpris des résultats merveilleux des Caisses, qui prouvent, qu'ici comme en Europe, les succès prodigieux du Crédit coopératif lui viennent autant du dévouement désintéressé des officiers qui administrent ses fonds, que de la simplicité du système lui-même. Au reste, c'est là l'opinion de l'économiste anglais H. W. Wolff, qui a traité ce sujet dans son ouvrage intitulé : " Les Banques Populaires " :

" Enfin, écrit-il dans cet ouvrage : On trouve dans les Caisses des méthodes d'une grande simplicité.

" Les règles adoptées par Raiffeisen interdisent très formellement toute affaire de banque, opérations aléatoires ou risques quelconques, ou encore toutes spéculations quelles qu'elles soient. Tout ce que les Caisses doivent faire se résume simplement en deux mots : *Emprunter et prêter*.

" Si, par hasard, un prêt ne devait pas aboutir au résultat prévu, vous savez exactement, dans telles circonstances, ce qui vous attend, même dans le cas où tout est perdu. Votre perte ne peut dépasser un louis ou dix louis, suivant le montant maximum autorisé par l'assemblée générale pour les prêts individuels. Il ne peut y avoir rien de plus.

" Jointe à cette simplicité des opérations, se trouvent celles des conditions établies, avec l'emprunteur, de la tenue des comptes, de l'organisation générale, etc.

" Tout est simple, tout est facile à comprendre."

C'est à lire que les Caisses empruntent de leurs sociétaires, en recueillant leurs épargnes sous forme de parts sociales ou de dépôts, pour prêter ensuite ces épargnes à ceux de leurs membres qui en ont besoin : Voilà qui est très simple.

Puis M. Wolff explique comme suit la grande prospérité de la Banque Populaire de Milan :

" Résumant en quelques mots l'historique de cette banque, Signor Magli dit qu'elle doit son succès aux services gratuits rendus par ses officiers, au fait que son capital n'est pas limité, à la modestie des versements exigés, l'unicité du vote, chaque sociétaire n'a qu'un vote quel que soit le nombre de parts qu'il possède, le refus du crédit à celui qui s'en montre indigne, à la préférence donnée aux services rendus par le crédit sans tenir compte des profits, et à l'exclusion de toute opération hasardeuse "

Tous les principes fondamentaux de la Banca Popolare di Milano sont à la base de nos coopérations de Crédit, gratuits dans les services des officiers, capital illimité, unicité du vote, préférence donnée aux petits prêts etc....

S'il est vrai de dire que les mêmes

causes produisent toujours les mêmes effets, pourquoi nos modestes Caisses ne feraient-elles pas en petit ce que font en grand les Banques Populaires d'Europe ? Pourquoi seraient-elles moins solides ? Pourquoi se répandraient-elles avec moins de rapidité ? Peut-être parce que nous avons peu de dirigeants bien pénétrés du véritable esprit coopératif. Mais cela viendra. Dans presque tous les cercles de l'A. C. J. C., il se fait des études sérieuses sur ce sujet, et nos dirigeants de demain comprendront mieux ce que peut pour le peuple travailleur, une forte organisation économique. Et cette intelligence de nos jeunes sera pour nos Caisses, une nouvelle cause de succès.

J. P. LEFRANC.

Antisémitisme chrétien

La question juive est ancienne comme le monde chrétien.

Elle est brûlante dans les vieux pays d'Europe ; demain elle sera d'actualité chez nous, dans notre province.

Qu'on ne se fasse pas de vaines illusions.

La question juive nous guette ; inévitablement nous l'aurons ; elle n'a épargné aucun peuple ; cinquante mille Juifs nous la ménagent.

Nous devons donc nous préparer.

Tôt ou tard, sous la poussée violente de la juiverie naîtra naturellement l'antisémitisme, c'est-à-dire la réaction, la résistance.

Il importe, nous semble-t-il, que dès maintenant la presse catholique prépare l'antisémitisme afin qu'il soit franchement chrétien.

En Europe certaine école a mis trop de passion, trop de haine dans son antisémitisme.

Il aurait suffi d'y mettre de l'antipathie en n'oubliant pas cependant, comme le disait Louis Veuilleux, que " l'antipathie d'un chrétien doit toujours être chrétienne."

Il est bien difficile, nous le savons, quand un peuple souffre profondément et douloureusement de la plaie juive de lui demander l'amour du Juif ; ce serait héroïque.

Une feuille radicale, judéophile, accusait dernièrement " la presse castor " de prêcher la haine du Juif, de déchaîner contre lui la persécution.

L'invention perfide et mensonge odieux.

Pour notre part nous suivons relativement à la question juive, comme en toutes choses, d'ailleurs, la direction de l'Eglise. Or l'Eglise n'a jamais persécuté les Juifs, elle les a au contraire protégés en toutes circonstances contre leurs ennemis et contre eux-mêmes.

Cependant l'Eglise a toujours mis les Chrétiens en garde contre les Juifs.

Dans sa sagesse Elle a édicté contre les Juifs devenus les hôtes des Etats chrétiens seize constitutions pontificales qui forment une législation de droit restrictif.

L'Eglise nous apprend donc à être sur nos gardes. Nous le sommes.

Nous le sommes avant de continuer dans

la Vérité la publication de la série d'articles de Jules Romain sur la question juive, nous tentons, dis-je à déclarer de quelle façon nous entendons l'anti-sémitisme chrétien et à proclamer que nous n'avons pas la haine du juif; que c'est la juiverie que nous combattons.

Des Etudiants attaquent un Couvent

De Winnipeg arrive la nouvelle d'une affaire de banditisme extraordinaire que la presse anglaise et protestante n'a pas réussi à tenir caché.

Il s'agit de l'assaut du couvent catholique de Sainte-Marie que dirigent les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Les assaillants ne sont pas des bandits ordinaires, mais bien des étudiants de la *Kelvin High School*, une institution protestante.

Un nombre d'une soixantaine les étudiants-bandits envahirent à 11 heures du soir le couvent, brisèrent des fenêtres et se précipitèrent vers le dortoir des élèves en poussant des cris sauvages et en brisant tout sur leur passage. Deux religieuses d'un geste héroïque leur barièrent heureusement la route.

La police appelée ne se rendit pas au secours du couvent attaqué.

Cette affaire est trop grave pour qu'elle reste impunie.

Mgr Cherrier, dans une vigoureuse protestation, s'écrie :

" Est-ce là, je vous le demande, une conduite qui peut être tolérée dans une ville comme Winnipeg, qui s'enorgueillit de ce qu'elle fait partie d'une civilisation progressive du 20ème siècle? Est-ce là l'un des fruits mûris de notre système d'enseignement de l'école publique si hautement loué? Pas un mot de protestation, cependant, n'a encore paru dans l'un de nos journaux quotidiens.

" Je suis depuis plus de vingt ans citoyen de Winnipeg. J'ai honte d'une conduite aussi vile. Je suis membre de la Commission consultative (Advisory Board) et comme tel je sens qu'il est pour tous les membres de cette commission ainsi que pour tous nos commissaires d'écoles et tous les citoyens honorables de Winnipeg, un devoir impérieux de protester avec indignation contre un acte d'inconduite de cette nature et de le condamner. C'est une chose qui ne serait pas tolérée, même dans une ville non civilisée."

Tous les partisans et admirateurs de l'école neutre gardent le silence devant ce fait scandaleux qui incrimine l'école publique et neutre.

Les étudiants bandits de Winnipeg ont montré clairement qu'ils n'étaient pas, eux, " des fils soumis et obéissants."

Il doit y avoir quelque part en ce pays des sectaires qui se réjouissent de ce geste d'émancipation.

Et tous les amis de notre journal nous faisaient parvenir, cette année un nouvel abonnement à \$1.00, nous augmenterions vite notre circulation et notre influence.

L'aveu d'un Rabbín

Ziegler, rabbin de Carlsbad, Bohême, a déclaré ce qui suit dans un journal juif: " Admettant que la poursuite limite son accusation de se servir du rang chrétien pour des fins rituelles, et ne la porte pas contre tous les Juifs en général, mais la porte exclusivement contre quelques sectes juives ténébreuses et secrètes, dont il est question même parmi nous, n'est-ce pas le devoir de l'Etat, dans ce cas, de s'appliquer de tout son pouvoir à découvrir et à détruire cette secte?"

L'aveu que nous soulignons est important à saisir.

Nous avons déjà parlé d'une secte judéo-talmudique, qui est adonnée au crime rituel; ses membres s'appellent les Hassidi.

Pour notre part nous avons toujours prétendu que le crime rituel en général était le fait de sectaires juifs.

Malheureusement pour la race juive dès qu'un sectaire juif est accusé de crime rituel, au lieu de réclamer comme le fait le rabbin Ziegler qu'il soit puni, toute la juiverie fait cause commune avec lui, s'identifie à lui et fait un tapage infernal.

Maintenant il est intéressant de rappeler que Beyliss a déclaré que son père appartenait à la secte des Kassi des.

La rentrée des Chambres Provinciales

La rentrée des Chambres provinciales a eu lieu mardi.

Voici les grandes lignes du discours du trône :

Création d'un ministère de la voirie. Un projet du Code municipal suivant les rapports des deux Commissions qui ont été chargées d'étudier la question.

Une nouvelle loi des licences, dans le bon sens, espérons-le.

Le discours du trône parle aussi des progrès de l'instruction publique. Sur ce chapitre signalons un oubli: il n'est pas fait mention des conventions des Commissaires d'écoles qui sont pourtant d'une grande importance.

Au sujet de la colonisation on nous permettra aussi une remarque: le gouvernement semble porter toute son activité vers l'Abittibi et négliger presque complètement les anciennes régions notamment le lac Saint-Jean, la Matapédia, le Nominique.

C'est très regrettable. Nos campagnes se dépeuplent au profit des villes; c'est là un symptôme alarmant, surtout pour un pays agricole comme le nôtre.

Or une des grandes causes de l'abandon du sol est notre manque de système pratique de colonisation.

Notre gouvernement a grandement tort de toujours remettre d'une année à l'autre l'étude de cette grave question.

Qu'il se occupe donc une bonne fois le jour des marchands de bois.

Le temps presse, le mal s'aggrave; demain il sera trop tard.

Le Juif Beyliss acquitté

Le procès de Kief est terminé. Les jurés ont acquitté le juif Beyliss, accusé du meurtre du jeune chrétien Iouchinski.

" Beyliss n'est pas coupable, ont déclaré les jurés, mais le meurtre a été commis dans la briqueterie Karteff."

On sait que l'accusé faisait partie du personnel de cette briqueterie.

Le verdict ne dit donc pas, comme le prétend un journal anglais de Québec, qu'il n'y a pas eu de meurtre rituel; il libère tout simplement l'accusé. D'autres ont commis le crime.

Ce verdict est une bonne leçon pour ceux qui sous la poassée de la juiverie ont protesté contre les juges de Kief accusés à tort d'injustice et de partialité, représentés au monde comme des persécuteurs.

Maintenant, puisque les Juifs ont fait de ce procès une affaire qui intéresse pour ainsi dire l'univers, l'opinion publique honnête non seulement de Russie, mais du monde entier a bien le droit de réclamer qu'on cherche les vrais coupables et qu'on les punisse.

Il ne faut pas laisser la juiverie classer l'affaire.

Le tableau de M. Charles Huot

A L'Assemblée Législative

Nous avons déjà publié une assez longue appréciation du beau tableau de M. Huot, il y a déjà quelques jours, et ce n'est certes pas pour diminuer le mérite de l'artiste que nous revenons sur ce sujet intéressant, mais pour rectifier une date, ou mieux, pour définir plus exactement le sujet du tableau.

Où nous fait remarquer que le tableau de M. Huot rappelle la séance du 21 janvier 1793 du Premier Parlement, et non l'ouverture de ce Parlement qui eut lieu le 17 décembre, 1792.

Nous nous empressons de faire connaître exactement la pensée de ceux qui ont choisi le sujet si patriotique que le peintre a traité, du reste, de main de maître.

C'est à cette séance du 21 janvier 1793 que se prit le vote sur le fameux amendement Richardson qui décrétait la langue anglaise seule légale dans les débats de l'Assemblée législative.

Les députés canadiens-français avaient présenté la résolution suivante: " Cette Chambre tiendra son journal en deux registres, dans l'un desquels les procédures de la Chambre et les motions seront écrits en langue française, avec la traduction des motions originaires faites en langue anglaise, et dans l'autre seront entrées les procédures de la Chambre et les motions en langue anglaise, avec la traduction des motions originaires faites en langue française."

M. Richardson proposa en amendement à cette résolution ce qui suit: " Mais quoique le journal soit ainsi tenu en anglais et en français, et tous B. I. s. qui peuvent être introduits, et lois qui peuvent être statuéés seron-

traduits d'une langue à l'autre, à tel point de leur progrès qui sera déterminé, cependant, afin de préserver cette unité de langue légale indispensablement nécessaire dans l'Empire, et touchant tel changement en icelle, une législature subordonnée n'est point compétente, l'anglais sera considéré le texte légal."

Le vote fut pris sur cet amendement et voici ceux qui votèrent en faveur: McGill, Young, Grant, Jordan, Richardson, Lester, Barnes, Lees, O'Hara, Dambourgès, P. S. Panet, McNider et Frobisher.

C'est cette victoire française du 21 janvier 1793 que le tableau de M. Huot représente.

Où remarquera que le nom de Salaberry ne se trouve pas parmi les opposants de la langue française; il ne se trouve pas non plus parmi ceux qui votèrent contre l'amendement Richardson pour maintenir la proposition primitive; de Salaberry était tout simplement absent, on s'est abstenu de voter.

Ce qui a pu prêter à l'erreur au sujet du vote de M. de Salaberry, c'est qu'il vota contre M. Antoine Panet, quand celui-ci fut élu orateur de ce premier parlement. Comme question de fait, il ne vota pas contre l'usage officiel de la langue française comme nous venons de le dire.

H. M.

ILS SE FONT JUSTICE

Trois meurtres à Montréal en moins de trente six heures.

Voilà un triste record à l'actif des Italiens de la métropole.

Ces assassins sont des disciples de sociétés secrètes.

Il faudrait que les autorités civiles s'attaquent à ces sociétés et les interdissent chez nous.

Ils n'en ont pas le courage.

Les sociétés secrètes ont toujours eu la liberté d'agir et de comploter, on leur laisse maintenant le droit de se faire justicières.

Pour bien prononcer l'anglais

A tous ceux qui veulent apprendre à bien prononcer l'anglais le nouveau manuel abrégé du R. P. T. Barré C. S. C. *English Accentuation* (abridged) *Speller and Reader*, est tout indiqué.

Franco, 22 sous.

REMIS

Faute d'espace nous devons remettre au prochain numéro quelques articles de collaboration.

Frédéric Ozanam

Vie populaire de Frédéric Ozanam par Claude Peyroux que nous recommandons à tous les amis de cet apôtre

de la Société Saint-Vincent de Paul

10 sous l'unité, franco.

\$1.00 la douzaine. \$7.00 le cent.

LA POSITION JURIDIQUE De l'École Bilingue

Le *Droit* a publié un exposé clair et précis de la situation actuelle des écoles bilingues dans l'Ontario. Nos lecteurs seront heureux sans doute d'en faire leur profit :

Pour se rendre bien compte de la position juridique des écoles bilingues séparées, il faut remonter à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Bien entendu, nous ne pouvons réclamer la protection de cette Grande Charte de nos droits constitutionnels pour les écoles publiques, car toutes les écoles publiques sont régies par l'Acte des Ecoles Publiques de la Province ; mais les écoles "séparées", bilingues et anglaises, jouissent d'une législation spéciale qui garantit leur existence ainsi que l'intégrité de leurs droits. Lisons plutôt l'acte même de l'Amérique Britannique du Nord à la section 93, sous-section 1. Je cite le texte anglais n'ayant pas par devant moi la traduction officielle de cette loi :

"93. In and for each province the legislature may exclusively make laws in relation to education, subject and according to the following provisions :

"(1) Nothing in any such law shall prejudicially affect any right or privilege with respect to denominational schools which any class of persons have by law in the Province at the Union."

Il suffit de lire ce texte pour constater que, tout en ayant le droit de légiférer en matière d'instruction publique pour toutes les écoles de la Province, le Ministre de l'Instruction Publique ne peut, en aucune circonstance, exercer ce pouvoir au préjudice des droits ou privilèges dont jouissent les écoles séparées au moment de la Confédération.

Quels étaient donc ces droits ou privilèges ? En donnant la réponse à cette question, et en démontrant que la Circulaire 17 porte préjudice à ces droits ou privilèges, nous établirions péremptoirement l'inconstitutionnalité de ce règlement inique, et, conséquemment, la raison pour laquelle nous ne devons pas nous y soumettre.

Les écoles séparées existaient antérieurement à la confédération, et la continuation de leur existence est garantie par le texte ci-haut. Or, qu'est-ce qu'une école catholique séparée ? Je suggère la définition suivante, et je crois que tous les éléments de ce genre d'écoles y sont compris :

L'école catholique séparée est une réunion d'enfants, de l'un ou des deux sexes, confiés, pour leur instruction et leur éducation, à un instituteur ou une institutrice catholique, qui doivent à ces fins se servir seulement de livres de classe franchement chrétiens et catholiques, et enseigner de telle façon que l'enfant se sente constamment en la présence de Dieu, Créateur de tout ce qu'il étudie, et respire une atmosphère toute imprégnée de l'idéal catholique, où l'on a le droit d'enseigner la religion catholique, la dite école ne devant pas être gênée dans son organisation et son travail par des éléments tendant à changer la nature

même de l'école ou à détruire son œuvre.

Voilà, je crois, l'école catholique telle qu'elle doit être, et telle que nous l'avons toujours eue jusqu'à la promulgation de la circulaire 17, et le texte de loi ci-dessus défend expressément d'y toucher.

Maintenant, la Circulaire 17 respecte-t-elle les divers éléments contenus dans la définition ci-haut, éléments essentiels d'une école catholique séparée ? Je dis non de la manière la plus formelle.

En introduisant dans les écoles séparées catholiques les livres "neutres" des écoles publiques, elle change la "nature" même des écoles séparées ; en soumettant les écoles séparées à l'inspection par des protestants, elle les gêne dans leur organisation et leur œuvre éminemment chrétienne et catholique. Par ces deux moyens elle viole la lettre et l'esprit de la loi. De plus elle tend à détruire le caractère essentiellement catholique de nos écoles, et fait disparaître la distinction qui doit exister entre celles-ci et les écoles publiques. En un mot, elle abolit virtuellement les écoles séparées. Quand les livres neutres, introduits dans toutes les écoles séparées, anglaises et bilingues, par cette Circulaire 17, auront, dans quelques années, porté leur fruit naturel et inévitable, les écoles séparées auront cessé d'exister de fait sinon de droit, et ce au moment même où l'on commence à reconnaître la justesse et la nécessité de conserver et de mettre en pratique le principe sur lequel elles sont fondées. Il suffit de lire le *Droit* dans son premier Ottawa du 30 du courant pour se convaincre de ce fait. L'école neutre a fait faillite, les protestants bien pensants en reviennent et trouvent que nous avons raison de conserver l'enseignement de la religion dans nos écoles.

Quant à l'inspection par des protestants, on ne peut concevoir une école catholique séparée soumise à la haute direction d'une personne imbue d'idées anti-catholiques. Cette direction la gêne dans son organisation et son œuvre. Autant dire que l'on pourrait avoir comme évêques dans nos églises des anglicans, des mahométans ou des bouddhistes. Il suffit d'énoncer la chose pour que l'absurdité de la position des inspecteurs protestants soit apparente à toute personne de bonne foi.

De tout ce qui vient d'être dit, il ressort donc que la Circulaire 17 viole de la manière la plus flagrante la sous-section 1 de la section 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord, et est par conséquent *ultra vires*, le Ministère d'Éducation ayant absolument outrepassé ses pouvoirs en faisant ce règlement.

Maintenant, les journaux protestants, entr'autres le *Citizen* de cette ville, nous "accusent" de faire de cette lutte autour des écoles bilingues une question de religion. Ce reproche est ridicule et établit jusqu'à quel point ces rédacteurs ignorent la loi qui nous régit, si établit enfin leur ignorance crasse du fond de cette grande question. L'on ferait aussi bien de porter accusation contre un homme pour avoir "observé" la loi que de critiquer les catholiques pour vouloir l'enseigne-

ment de la religion dans les écoles séparées catholiques ! Certes, nous admettons que nous sommes coupables de vouloir l'élément religieux dans les écoles séparées, s'il est possible d'être "coupable" d'exercer un droit. Nos écoles sont séparées et, par conséquent religieuses "de par la loi", et toutes les objections des journaux de 1913 ne peuvent changer un texte de la Constitution de 1967.

La discussion sur ce point n'est plus à refaire. Nul doute que, si ce texte était encore à décider, l'on attendrait les hurlements du pasteur américain du *Citizen* à l'idée que les droits des catholiques puissent être sauvegardés, l'on attendrait toute la coterie du jainisme brailler pour empêcher que ces droits fussent conservés dans la Constitution ; mais il est trop tard maintenant pour ouvrir le débat sur ce texte qui nous garantit nos écoles séparées et, par conséquent, religieuses. Il n'y a que le parlement impérial qui puisse nous les enlever.

Maintenant, ce point étant réglé, et puisque l'on ne s'objecte pas à l'enseignement du français pour soi-même, comme le dit le *Citizen*, le débat est définitivement clos quant à ces journaux qui nous combattent jusqu'à présent. Ils admettent l'enseignement du français pourvu que l'on n'y mêle pas la religion. Mais la religion dans les écoles est garantie par la Constitution, et personne ne peut y toucher. Donc la religion dans les écoles doit y rester, et l'on peut y enseigner le Français, sans que personne ne s'y oppose (pour soi-même, d'après le *Citizen*.) C'est la position des écoles bilingues, qui reçoivent, ou doivent recevoir, l'appui du *Citizen* et des autres journaux du même acabit. Ils nous appuient sans le savoir.

De grâce, n'allons pas sacrifier l'idée religieuse relativement aux écoles séparées, cet élément qui constitue l'essence même de celle-ci, car c'est ce caractère spécial qui leur est garanti par l'Acte de l'Amérique du Nord. Notre droit est clairement établi par le texte ci-dessus ; maintenant, quelques soient les arguties de nos adversaires, qui voudraient nous voir l'abandonner. Nous n'avons pas raison d'en avoir honte, et, en l'abandonnant, nous laissons de côté notre plus fort appui, la Constitution.

Quant aux deux questions suivantes, la limitation de l'enseignement du français et l'imposition d'une autre langue que la langue maternelle comme véhicule de communication entre les élèves canadiens-français et l'instituteur de la même nationalité, j'en parlerai dans un article prochain. Mais je dirai, pour le moment, que, sous ces deux rapports, la Circulaire 17 constitue une violation du droit naturel et, par conséquent, ne saurait commander l'obéissance de ceux qui contribuent au soutien des écoles bilingues.

C. DE LA LÉGALITÉ

Mais tous les amis de notre journal nous faisaient parvenir, cette année un nouvel abonnement à \$1.00, nous augmenterions vite notre circulation et notre influence.

Lanternes pour Jean-Baptiste

Sous ce titre : LANTERNES POUR JEAN-BAPTISTE, *La vraie lumière sur les F. : Maçons dans l'École*, le *Patriote de l'Ouest* (Prince Albert, Sask.) a commencé la publication d'une série de dialogues populaires, par *Lumen*, un des vieux collaborateurs de la *Vérité*. La série est destinée à paraître aussi en livraisons hebdomadaires ou bi-mensuelles, bon marché, tirées à part, à la propagande de laquelle la presse catholique de langue française, au Canada, ne manquera pas de s'intéresser, sans doute.

La semaine dernière nous avons donné la préface de cette étude, elle contenait un pressant appel aux pères de famille.

Aucune lumière vraie n'est plus nécessaire de nos jours, que celle qui nous fait voir la Secte à l'assaut de l'école. *Lumen* la promet, la garantit, pleine, entière, éblouissante.

Le problème de l'éducation populaire y est traité sous une forme familière par un peuteur qui a approfondi la question depuis de longues années. A la lumière de *Lanternes*, non fumeuses, on fera d'intéressantes découvertes. Leur ensemble constituera l'une des études les plus originales, les plus remarquables qui aient encore été publiées, sous cette forme, en Canada, sur la conspiration sectaire contre l'Éducation, contre l'École chrétienne et catholique.

La première *Lanterne* éclaire d'une façon frappante *l'Etat moderne et l'École*.

Félicitons le *Patriote* de cette excellente initiative.

Illuminons à giorno la Maçonnerie dans l'École et les F. : Maçons dans leurs loges.

Un coup de théâtre

On voit étalé dans la grande presse tant de choses étranges, grotesques et sottises que les lecteurs ne s'étonnent plus de rien.

Un jour par exemple on verra le portrait d'un évêque dans la page du sport, ou encore dans une page d'annonces entre un flacon de gin et une réclame de pilules.

Cette fois on nous signale dans un grand quotidien de Montréal, samedi, à la page théâtrale, un acteur portant soutane, col romain et surplis mimant un prédicateur et entouré d'un boxeur nu et d'une demi douzaine d'acteurs et d'actrices.

C'est d'un très bel effet dans un journal catholique.

La tempérance triomphe

Nous sommes heureux d'enregistrer un nouveau triomphe de la tempérance.

La cour supérieure du district de Richelieu, présidée par le juge Brunson a renvoyé l'action des hôteliers de Yamacka qui voulaient faire annuler un règlement de prohibition.

Cela fonctionne curieusement à notre Conseil de Ville

M. Paul Tardivel,
La Vérité.

Mon cher Monsieur,

La semaine passée je vous demandais de nous renseigner quant à certains détails relatifs à l'Exposition.

Voici que j'en apprendis de belles, et qu'il convient de mettre sous les yeux de vos lecteurs.

Ce que je soupçonnais est exact : la Commission est reine et maîtresse, et se soucie du Conseil comme des vieilles lunes ; elle ne prend pas même la peine de faire approuver ses plans pour améliorations, travaux, etc.

Elle viole, en plus, cette loi si sage qui défend d'octroyer les contrats autrement que sur son missionnaire.

Quand l'autre jour il fut question des travaux déjà exécutés illégalement et de ceux projetés, il n'y eut que l'échevin Fiset qui exprima timidement le désir qu'à l'avenir la Commission veuille bien tenir le Conseil au courant de ses opérations.

Et le Comité des Finances, après de tels abus, qui s'empresse de recommander que l'on verse à ces administrateurs peu soucieux des Règlements, une somme de \$20,000 pour combler une partie du déficit déjà accumulé, et de la justifier, duquel on ne semble guère s'être enquis, puisque le Conseil ne paraît pas avoir obtenu de la Commission plus que les quelques chiffres établissant le déficit, et servis au public par les journaux... !

Et le Conseil qui va leur confier encore \$150,000 si l'on ne réussit pas à l'entraver... !

Et M. le Maire, membre d'office de la Commission, aux fins de protéger les intérêts des citoyens, qui couvre toutes ces irrégularités de son influence, de son ombre, restant muet comme une carpe... !

Et les malheureux Contribuables, taxés et taillés sans merci, qui peinent et se morfondent pour faire face à toutes ces extravagances... !

QUÉBÉCOIS

Le Bergsonisme

L'Agence Internationale Roma publie la note suivante au sujet du Bergsonisme :

Bien intéressants sont les détails suivants donnés par le sectaire Rappel (n° du 5 septembre) à propos de la " menace " de mise à l'Index des œuvres de M. Bergson :

" L'œuvre philosophique de M. Henri Bergson, professeur au Collège de France, a été dénoncée à la Congrégation de l'Index. Certains catholiques universitaires, à la tête desquels se trouve M. Edouard Le Roy, font ouvertement profession de " bergsonisme ", et, même dans le clergé, l'illustre philosophe exerce une influence profonde qui n'est pas sans inquiéter l'autorité ecclésiastique. Celle-ci attendait beaucoup de la réfutation de Bergson, tentée dans un copieux volume par Mgr Fargis,

mais, se rendant compte maintenant que cette réfutation porte à faux, elle a mis son dernier espoir dans un argument d'autorité et compte sur une prohibition venue de Rome pour déconcerter les disciples que le théoricien de l' " intuition " s'est faits dans la jeunesse étudiante catholique. En tout cas, le décret de l'Index, à supposer qu'il soit rendu, ne saurait modifier en aucune façon l'attitude de M. Henri Bergson ; celui-ci, qui est d'origine israélite, ne professe aucune religion positive. "

Maintenant les catholiques sauront à quoi s'en tenir si l'Alliance Française fait donner des cours de bergsonisme à Montréal.

La coopération agricole

Ces jours derniers, M. H. Nagant, rédacteur du Journal de l'Agriculture donnait une intéressante causerie sur la coopération agricole à une réunion des membres de la ligue du Sacré-Cœur de Notre-Dame du chemin. Nous donnons ci-après un résumé de cette causerie, faite sur un sujet tout d'actualité et sur lequel notre population ne saurait être trop renseignée.

Un fait pénible à constater, disait M. Nagant, c'est l'augmentation de la population des villes au détriment de celle des campagnes. En effet, en 20 ans, d'après les statistiques officielles, notre population rurale qui était en 1891 de 71.3 pour cent de la population totale de la province de Québec n'était plus que de 54.5 p. c. en 1911 c'est-à-dire qu'elle a décliné de 16.8 p. c.

Pour attacher davantage le cultivateur au sol et lui faire mieux apprécier les ressources de sa belle et noble profession, il faut travailler à rendre l'agriculture plus prospère ; c'est ici que doit intervenir l'organisation de la coopération agricole à l'exemple des autres pays qui ont su, comme le Danemark, la Belgique, l'Allemagne, etc., relever la production agricole, la commercialiser et en tirer d'immenses profits.

Grâce à la coopération, le producteur atteint plus directement le consommateur, en supprimant plusieurs intermédiaires inutiles qui contribuent à l'augmentation du prix de la vie, et empêchent souvent le producteur de recevoir la pleine rémunération de son travail et de ses peines.

La coopération a déjà amené de brillants résultats dans notre province ; citons en premier lieu la Société Coopérative des fromagers de Québec, la Société Coopérative des Planteurs de tabac de la Vallée d'Yamaska. Il y a en outre 72 autres sociétés coopératives agricoles fondées récemment et dont on attend un travail efficace. Pour servir de lien fédératif entre toutes ces sociétés, on vient de fonder le Comptoir Coopératif de Montréal, approuvé et encouragé par Sa Grandeur Mgr Bruch's, archevêque de Montréal.

Pour que les sociétés coopératives agricoles puissent bien fonctionner et produire les améliorations qu'on en attend, il faut qu'elles possèdent un capital suffisant, un bureau de direction composé d'hommes dévoués et un

gérant habile et bien rémunéré.

Améliorons nos méthodes de culture et de production en profitant de tous les avantages que nous offre la coopération, et sauvons notre agriculture qui sera toujours, après notre religion et notre langue, le rempart de notre nationalité.

EN PASSANT

Veillot et le Libéralisme Louis Veillot a fait beaucoup pour détruire et tenir le libéralisme en échec. Voici quelques témoignages :

" C'est Louis Veillot, écrivait un curé des Vosges à Eugène Veillot, qui nous a sauvés du naufrage ; je vous dis nous, car nous sommes une légion. Ah ! Monsieur, quand on a vingt ans, vous savez comme on s'enthousiasme pour les beaux diseurs et les grands mots, surtout quand ils revêtent des pensées encore plus grandes et qu'ils sont l'écho frémissant d'âmes véritablement généreuses. Liberté ! que tu étais magique sur les lèvres des Montalembert et des Dupanloup ! et qui aurait pu résister à ton mirage ? Il fallait une plume de génie pour nous arrêter sur la pente du libéralisme. Et Louis Veillot fut cette plume, qu'il en soit béni !

Il m'a donné, ajoute un libéral converti, cette haine de l'erreur sans laquelle on n'aime pas la vérité comme il le faut, cette haine du mal qui est une forme nécessaire de l'amour du bien, ce mépris des triomphes éphémères de Satan qui est le fruit de la vraie confiance en Dieu. Cent fois il a soutenu et fortifié mon âme, rafraîchi mon cœur brisé, relevé vers le ciel mon pauvre regard terrestre. Nul écrivain ne m'a fait autant de bien que lui.

Elevé par un protestant, nous dit un polonais, je dois à la lecture assidue de l'Univers depuis vingt-cinq ans, principes, convictions, jugements, connaissances des vérités et des mensonges historiques, lumières dans les questions sociales, armes contre le catholicisme libéral, tout ce qu'un fils soumis de l'Eglise doit croire, savoir, sentir, aimer. "

Ce qu'une jeune fille doit savoir

Un journal français raconte qu'un éditeur allemand avait fait passer dans les journaux une annonce disant :

" Ce qu'une jeune fille doit savoir avant son mariage. (Ouvrage complet. Envoi contre remboursement. Prix : 3 francs.) "

En un mois, l'éditeur reçut 25,000 commandes. Les éditions succédaient aux éditions. Les concurrents, dépités, portèrent plainte pour concurrence déloyale.

Au cours du procès, notre homme put prouver qu'aucune jeune fille, parmi les 25,000 n'avait fait valoir la moindre réclamation après réception de l'ouvrage. Il ajoutait même avec une pointe de malice :

" Il faut donc croire qu'aucune d'elles ne s'attendait à recevoir autre chose qu'un livre de cuisine. "

En effet, la fameuse brochure à trois francs n'était autre qu'un recueil de re-

cettes culinaires !

Tant pis pour les... curieuses !

Singez la F. M. La Revue Internationale des Sociétés Secrètes nous apprend qu'au Kentucky, à Lexington, une loge maçonnique a dénoncé le pas du dindon, (turkey dance) Elle a même adopté la résolution suivante :

" Il est résolu, à l'unanimité, que les membres de la Loge Lexington n° 1 se déclarent, par une manifestation officielle, opposés au " pas du Dindon " et à toutes autres danses de même famille, et qu'à l'avenir tous les bals ou divertissements donnés sous les auspices de la dite Loge, seront rigoureusement interdits.

C'est le temps pour les Knights of Columbus de singer la Franc-Maçonnerie.

L'Esperanto au Vatican Nous avons maintes fois dénoncé l'action et l'activité des espérantistes judéo-maçonniques.

Nous tenons aujourd'hui à signaler une manifestation plus consolante, celle des espérantistes catholiques, qui eut lieu à Rome, en septembre dernier, lors de leur 4e congrès international.

Les congressistes, nous apprend la Revue Internationale des Sociétés Secrètes, ont été reçus en audience solennelle, par S. S. le Pape Pie X.

Accompagnés par la musique de la Garde pontificale, ils ont exécuté avec un grand enthousiasme, leur hymne international : " Ni volis Dio " (Nous voulons Dieu) et poussé, dans la langue de Zamenhof, de chaleureuses acclamations, à l'adresse du Souverain Pontife. Ce sera, pour l'Esperanto, une date historique. C'est en effet, la première fois que les accents de la langue esperanto ont retenti, dans les murs séculaires du Palais pontifical. "

Un exemple pour l'Ulster

A propos de l'opposition de l'Ulster au Home Rule, la Patrie a cité un article du Star de Toronto qui exposait l'analogie entre la situation de la minorité protestante irlandaise, et celle de la minorité anglaise et protestante des Cantons de l'Est, dans la province de Québec. Les habitants des Cantons de l'Est, exposait le Star, n'ont pas été exceptés de la juridiction de la législature de Québec, et cependant le régime établi en 1867 a donné les plus heureux résultats.

Les protestants de cette région ont-ils mieux évité les conséquences de leur infériorité numérique s'ils avaient pris les armes pour résister à l'application de l'acte fédératif ? Evidemment non. L'Acte de 1867 donnait à la minorité dans Québec les plus complètes garanties religieuses et scolaires, et la majorité a toujours scrupuleusement respecté ses droits. Par suite, si la minorité protestante s'est effacée devant l'expansion française ou catholique, c'est qu'elle l'a voulu, et sans qu'elle ait eu raison d'invoquer aucun grief. Elle a simplement cédé à l'irrésistible poussée du développement de notre race. La majorité française n'a jamais méconnu les droits scolaires et autres de la minorité.

Etonnante conversion d'un Franc-Maçon

Voici ce qu'écrivait le Père Etienne Mauran, supérieur du Séminaire de Tiers Ordre de Saint-François de Guyaba, Brésil :

Le bon Dieu vient de procurer à la Mission une grande consolation par la conversion inattendue et vraiment miraculeuse d'un riche franc-maçon de ce pays, d'autant plus que cette conversion en a occasionné plusieurs autres.

"Atteint d'une maladie très grave et désespérée, ce monsieur était guéri, surveillé par des affiliés de la secte, afin d'empêcher toute relation intime avec le prêtre. Un Père se présenta trois fois néanmoins, selon l'usage, et fut toujours refusé par les sentinelles, qui s'entendaient avec un frère et la femme du malade, à l'insu de ce dernier. L'état du pauvre agonisant s'aggravait toujours. Il resta vingt-quatre heures dans une espèce de léthargie. Quelle ne fut pas la frayeur, la stupeur, la satisfaction de la famille réunie, lorsqu'un tel qui qu'on croyait mort se redressa soudain sur son lit, étendant ses bras, menaçant du poing les assistants, et criant de toutes ses forces : "Misérables... Oui, certainement, il y a un enfer !... Et j'étais sur le point d'y être précipité, lorsqu'une Dame blanche m'a arrêté sur le bord pour me donner le temps de me confesser afin de l'éviter ! Pour vous prouver qu'il y a un enfer... apprenez que un tel... un tel... et un tel... (trois affiliés à la secte, morts dernièrement sans se confesser) ont été précipités dans l'enfer pour toujours..." Puis s'adressant à son frère et à sa femme : "Misérables, c'est vous deux qui avez refusé trois fois le prêtre qui venait me visiter pour me fermer l'enfer et m'ouvrir le ciel ! Toi mon frère, sache bien que tu n'es pas maître dans cette maison !... Que ma femme aille vite chercher un prêtre. Je veux le prêtre pour me confesser !"

Les Revues

Le Semeur. Sommaire de novembre 1913 : La Jeunesse de France à Rome, La Rédaction ; Louis Veunot, Gustave Monette ; L'action, Jean-Louis Hévey ; Comptoir coopératif de Montréal, Arthur Saint-Pierre ; Le nouveau chef de la Jeunesse Française, Louis Saint-Laurent ; Echos de Québec et d'Ottawa, La Rédaction ; Ceux qui viennent, Abbé L. A. G. Oulx.

Revue Internationale des Sociétés Secrètes. Sommaire du 20 octobre 1913 : Etude sur la Franc-Maçonnerie américaine, Arthur Preuss ; Le crime rituel chez les Juifs, Albert Monnot ; XIe Congrès des Jeunesses laïques, La Rédaction ; Sommaires et Analyse-Index documentaire maçonnique, A. Mertigue ; Bibliographie maçonnique du F. : Peeters-Baertsoen.

Monsieur l'abbé D. Jeannotte, curé de Silvertown C. A., décédé à Montréal le 8 du courant était membre de la Société d'une Mes-
se. *Sec. Prov.*

Jules LABERGE, ptre.
Secrétaire.
Archevêché de Québec.

Un ouvrage précieux qui devient rare

L'ouvrage si précieux de Mgr C. Tanguay, *Dictionnaire Généalogique* qui comprend sept volumes, est aujourd'hui assez rare et fort recherché par les collectionneurs. On sait que les recherches du distingué généalogiste sont fort utiles aux curés, aux notaires, aux avocats et aux personnes qui s'occupent d'histoire. Cet ouvrage est considéré comme indispensable dans une bibliothèque.

On nous apprend que quelques rares collections complètes, parfaitement conservées et bien reliées en cuir sont à vendre au prix d'occasion de \$2.75 le volume. Pour tous renseignements s'adresser immédiatement à M. H. Mignier, 92 rue Crémazie Ville-Montcalm.

Les commandes seront remplies sans retard, sur réception de la somme indiquée plus haut, pour chaque volume ajoutant 10 centimes par volume pour frais d'expédition par l'Express. M. Mignier pourra compléter quelques séries incomplètes en vendant un certain nombre de volumes séparément au prix de \$3.00 le volume.

Comme le nombre des collections est limité on est prié d'écrire sans retard.

Les Causeries du Dimanche

Nous venons de recevoir la collection complète des *Causeries du Dimanche* publiées par la Bonne Presse.

Ces causeries forment douze volumes de 250 pages chacun magnifiquement illustrés.

On trouve là un exposé populaire des vérités de la religion.

Chaque volume se vend 25 cts en magasin, 35 franco.

La collection, douze volumes, \$2.95 frais de port en plus.

Carte postale

Voici une excellente occasion de vous procurer une belle carte postale à bas prix, pour cadeaux, correspondance et souvenirs.

Nous avons quelques mille cartes postales du Congrès de la Langue française que nous offrons pour propagande à \$5.00 le mille ; franco \$5.75. 75 sous le cent ; franco 80 sous.

Cette carte est surtout intéressante pour les amis du drapeau national.

La Propagande des Bons Livres.

Ne pas oublier

Nous sommes dans l'obligation d'envoyer notre note à un certain nombre d'abonnés. Tous nous l'espérons s'empresseront de se mettre en règle avec notre administration. Inutile de rappeler que nous avons absolument besoin des revenus des abonnements pour faire vivre notre journal.

PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés, soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

En vente à la "Propagande des Bons Livres"

(: o :)

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

Les Fastes de l'Eglise

27 Récits relatifs à l'Histoire de l'Eglise par L. Le Leu. B. aux volumes illustrés 9 par 7 pouces. 200 à 250 pages. Chaque : 40c.

La promesse accomplie.

Rédemption.

L'enfant du Tonnerre.

La semence sanglante.

Les pieds maudits.

L'Ange du feu.

La voix mystérieuse.

Les défenseurs du Christ.

Récits d'un Siècle.

Le triomphe de la Croix.

Le baptême de la France.

L'agonie d'un monde.

Les Images brisées.

Les Rois de la Nuit.

Dieu le veut !

La Bare et la Croix.

La Lampe ardente.

Face au Glaive.

Le dernier Croisé.

L'Ange de l'Ecole.

L'Ermite de Nuchtel.

L'île des Saints.

La Terre Mérovingienne et ses Saints

Le Grand Paladin de l'Eglise.

Les deux Couronnes.

Le retour au bercail.

La Vierge de Sienne.

Délégués Canadiens Français en Angleterre, depuis la cession du pays à l'Angleterre jusqu'à la Confédération (1763 à 1867). Brochure de 246 pages. Prix : \$1.00.

RECUEIL PAROISSIAL DE PRIERES ET DE CANTIQUES destiné à rendre facile à tous les fidèles la participation aux prières et aux chants de l'église par l'abbé Saurin, chanoine honoraire, missionnaire apostolique. L'unité 40c. La douz. \$3.60 Le cent \$25.00.

Les Enigmes de la Création par l'abbé Moreux. Etude scientifique illustrée. Edition de luxe. Broché \$1.25. Relié toile 2.00. Relié chagrin 3.00

Suzanne la Doctoresse par Charles de Vitis. Broché \$1.25. Relié toile 2.00. Relié chagrin 3.00.

Mémoires du Cardinal Consalvi publiés par Créteineau-Joly.

La Sainte Vierge au Liban par le R. P. Goudard, S. J.

Au Pays du Christ par Mgr Vaudrieux.

Beaux volumes. Edition de luxe. broché \$2.00. Rel. toile 3.00. Rel. chagrin 4.00.

LE JEUNE APOLOGISTE. Relié 20c. l'unité. \$2.00 la doz. Broché 11c. l'unité. \$1.20 la doz.

LE BONHEUR DES FAMILLES ou VOULEZ-VOUS ETRE HEUREUX EN MARIAGE, par l'abbé J. Nystein.

Conseils pratiques et intéressants aux personnes mariées, aux jeunes gens et aux jeunes filles. — 11e mille. Beau volume. 50 cts l'unité, 60 cts franco. \$5.40 la doz.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LE MARIAGE, son origine, sa nature, sa vie intense, ses devoirs, sa préparation. 482 pages. 70 cts l'unité. \$6.75 la doz.

Ce que les fiancés et les époux doivent savoir ou la vie à deux bien définie au point de vue moral, médical, social. Ouvrage réservé aux fiancés et aux époux par l'auteur du "Bonheur des Familles." 12 de 125 pages, franco, 23c.

Volumes à 30 centimes franco

Christophe Colomb

par C. d'Hallencourt

Général de Sonis

Garcia Moreno

Berryer, par Pierre Lemoyne.

Montalembert (Abbé L. Bouthors)

Le général Chanzy, par Jean Laure.

Jean Chouan et la Chouannerie

par Michel de R...

Amiral Courbet, (Comte de Lionval)

O'Connell, par Emile Valseyre.

LA VIE DES SAINTS

1.—Vie des Saints pour tous les jours de l'année. Deux vol. in-8° de 1460 pages, comprenant 365 Vies. Les 2 vol. reliés toile, \$1.75.

2.—Vie des Saints selon l'ordre des fêtes. Quatre vol. in-8° de 2300 pages, comprenant 575 Vies.

Les 4 vol. reliés toile, \$3.00.

3.—Vie des Saints selon l'ordre des fêtes. Six volumes de 4800 pages, comprenant les 1200 Vies parues.

Les six vol. reliés toile \$6.00.

POUR LE PRIE-DIEU

L'Adoration perpétuelle. l'heure sainte ; in-18, 24 pages.

La douzaine 17 cts franco.

ENTRE AMIS. -- Recueil de lettres du R. P. Lalonde, S. J. à un de ses amis. Un vol. 75c. franco.

VIE abrégée de Nellie, la petite Viollette du Saint Sacrement.

45c. la douz, franco.

Comment il faut aimer le Bon Dieu. La douzaine 30 sous franco. Le cent \$2.25.

Ouvrages du P. Berthier, M. S. 30 SOUS Franco (Vols. in 16)

Le Livre de Tous. 470 pages.

Le Jeune Homme comme il faut. 544 pages.

L'Homme tel qu'il doit être. 572 pages.

La Mère selon le Cœur de Dieu. 404 pages.

L'Etat religieux, nouvelle édition augmentée. 468 pages.

Heureux les Cœurs purs. 400 pages.

La Clé du Ciel. 430 pages.

Le Culte et l'Imitation de la Sainte Famille. 380 pages.

Petite Bibliothèque de la famille. 200 brochures illustrées de 16 à 28 p. (la plupart de 24 p.) Encyclopédie populaire et chrétienne. La collection \$1.10. Franco 1.40.

Petite Bibliothèque des jeunes filles et des mères chrétiennes. 100 brochures illustrées de 24 à 32 p. ; textes spécialement appropriés à ce public. La collection \$1.00. Franco 1.24

La Propagande des Bons Livres
Bureaux de la "Vérité"
près Québec